

**Association TAIJI VEXIN**

**2, Place du Point du Jour 95420 Magny-en-Vexin**

**Procès Verbale de l'AG Ordinaire du 5 juillet 2021 relatif à l'exercice d'activités de la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020**

Le 5 juillet 2021, à Magny-en-Vexin, les membres de l'association TAIJI VEXIN se sont réunis salle en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente Pascale DEMONTROND.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire détenteur de pouvoir. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par, Claude GOBET, trésorier de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Olivier GAYET, membre adhérent de l'association.

Mr Robert BARRIERE, secrétaire de l'association et Mme Caroline CHEREL membre adhérent ont été désigné comme scrutateurs.

**L'ordre du jour a été rappelé par le Président :**

Rapport moral et financier ;  
Approbation du budget ;  
Montant d'adhésion ;  
Ratification du transfert du siège social ;  
Refonte du Conseil d'Administration :  
    Démission de la présidente  
    Proposition d'un nouveau candidat à la présidence  
    Proposition d'un nouveau trésorier.

Le trésorier Claude GOBET précise que l'ensemble des documents relatifs à la situation financière de l'association ainsi que le rapport financier ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports moral et financier.

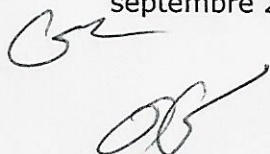
**Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :**

Les contraintes sanitaires dues à la pandémie déclarée en mars 2020 ont amenées notre professeur Olivier GAYET à mettre en place un cours en visio à distance proposé à tous les adhérents.

Bon nombre d'entre eux ont suivi ce cours. Cependant, tous les adhérents n'étant soit pas équipés pour recevoir ce cours en distanciel, soit pas très à l'aise pour suivre le cours selon ce procédé, nous avons proposé à ceux qui n'ont pu bénéficier de ces cours à distances (soit 54% des adhérents) de ne pas encaisser leurs 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> chèque d'adhésion.

Ce qui explique l'excédent de ressource négatif sur l'année 2020.

Les cours de taiji pourront être repris en présentiel dans la salle Nelson MANDELA en septembre 2021 tout en respectant les gestes barrières.

Two handwritten signatures in black ink are located at the bottom left of the page. The first signature is a stylized cursive mark, and the second is a more legible signature, possibly reading 'OB'.

**A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :**

**1<sup>ère</sup> résolution**

Rapport moral et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité;

**2<sup>ème</sup> résolution**

Budget : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité;

**3<sup>ème</sup> résolution**

Montant des adhésions : le montant des adhésions a été fixé à une cotisation annuelle de 180 €  
l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité ;

**4<sup>ème</sup> résolution**

Ratification du transfert du siège social : Le Conseil d'Administration propose de transférer le siège social de l'association à l'adresse de Claude GOBET, soit :  
2 Place du Point du Jour à Magny-en-Vexin (95420).  
l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité;

**5<sup>ème</sup> résolution**

Refonte du Conseil d'Administration :

- Pascale DEMONTROND informe l'Assemblée de sa démission pour raison Professionnelle ;
- Claude GOBET, trésorier du Conseil d'Administration, présente sa candidature à la présidence ;
- Robert BARRIERE, secrétaire du Conseil d'Administration, présente sa candidature pour remplir la fonction de trésorier ;

l'Assemblée Générale vote à l'unanimité ces nouvelles candidatures.

Le Conseil d'Administration se réunira en prolongement de l'AGO pour entériner ces nouvelles candidatures et restructurer ainsi sa constitution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Magny-en-Vexin, le 07/12/2021

Le Président de séance  
Claude GOBET

Le Secrétaire de séance  
Olivier GAYET

